



Caution et surendettement du cautionné

Par **white**, le **29/11/2009** à **13:56**

j'ai déposé un dossier à la banque de France qui a été jugé recevable sous forme classique, la banque a diminué les intérêts et échelonné les nouvelles mensualités sur 8ans. j'ai toujours honoré mes paiements même avant l'acceptation du dossier par la banque de France. sur les crédits contractés il y en avait un qui exigeait une caution or, je sais très bien que le surendettement ne concerne pas la caution, seulement voila la banque qui m'a fait ce credit demande à la caution de payer la difference sur les mensualités, je m'explique : avant l'intervention de la BDF je remboursais ce credit 485 euros/mois à présent je rembourse 98euros mais sur une periode de 8ans et la banque demande a la caution de payer la difference!!! si je paie et à partir du moment où la BDF a tout rééchelonné pourquoi la caution devrait payer??? si je venais a ne pas honorer mes mensualités je peux comprendre que la banque se retourne contre la caution et qu'elle soit dans l'obligation de payer avec les anciens intérêts mais là je paie . Ils l'ont mis en demeure pour non paiement de la différence et exige les sommes que dois-je faire? De plus, si nous payons tous les 2 cette banque recevra 43000euros alors que je n'en dois que 14000!!!comment est-possible? aidez moi je suis sure que la caution ne doit rien payer tant que moi j'honore les échéances.... merci d'avance pour votre aide et vos réponses

Par **001**, le **09/12/2009** à **19:51**

bonsoir,
votre dossier est innopposable a la caution. celui ci peut etre poursuivi par le créancier (c'est son droit).
si la caution ne peut payer, même solution, dossier de surendettement

Par **white**, le **10/12/2009** à **10:12**

Bonjour et merci pour votre réponse! oui, j'ai compris le système! en fait, cette banque ne veut pas perdre ses intérêts donc elle se tourne vers la caution, heureusement pour la caution, j'ai réussi à trouver un accord avec ce créancier, j'ai eu un peu de mal à comprendre vu que j'ai toujours payé mes échéances, mais bon, le principal est que la caution ne paie rien c'était là mon seul souci!

Par **001**, le **10/12/2009** à **10:30**

heureusement que vous avez une capacité de remboursement (plan sur 8 ans) sinon il aurait été sur et certain que le créancier aurait poursuivi la caution